

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit: **ergo 4900**

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Activateur

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Tel: +41- 58-272 0 272

- **Service chargé des renseignements:** ergo@kisling.com

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

+49-700-24 112 112 (KAR)

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

##### - Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-propanol

##### - Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### - Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

**Nom du produit: ergo 4900**

(suite de la page 1)

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- **Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-propanol

- **Mentions de danger** Néant

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	> 50 - ≤ 100%
CAS: 68084-48-0 EINECS: 268-439-2 Reg.nr.: 01-21220784744-41-xxxx	Kupferneodecanoat Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302	≥ 0,25 - < 2,5%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Après contact avec la peau, se laver abondamment à grande eau et au savon.

- **Après contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

**Nom du produit: ergo 4900**

(suite de la page 2)

**- Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**- 5.1 Moyens d'extinction**

**- Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

**- 5.3 Conseils aux pompiers**

**- Equipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**- Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

**- 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CH-FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

<b>Nom du produit: ergo 4900</b>
----------------------------------

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

#### - Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

#### - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### - Stockage:

##### - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

##### - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

##### - Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

##### - Classe de stockage: 3

#### - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

#### - Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 67-63-0 2-propanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
	Valeur à long terme: 500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm
	B SSc;

#### - DNEL

##### 67-63-0 2-propanol

Oral	Long terme, effets systémiques	26 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	Long terme, effets systémiques	319 mg/kg bw/day (consommateur)
		888 mg/kg bw/day (travailleurs)
Inhalatoire	Long terme, effets systémiques	89 mg/m <sup>3</sup> (consommateur)
		500 mg/m <sup>3</sup> (travailleurs)

#### - PNEC

##### 67-63-0 2-propanol

PNEC Eau douce	140,9 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
PNEC Eau de mer	140,9 mg/l
PNEC Sol	28 mg/kg
PNEC Station d'épuration des eaux usées	2251 mg/l
PNEC Sédiment marin	552 mg/kg

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

**Nom du produit: ergo 4900**

(suite de la page 4)

**- Composants présentant des valeurs limites biologiques:**
**67-63-0 2-propanol**

BAT (Suisse)

25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

**- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**
**- Equipement de protection individuel:**
**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A (EN 141)

**- Protection des mains:**

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Des gants de protections appropriés pour un milieu chimique sont par exemple:

.

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 480 minutes (DIN EN 374):

Nitril I, Nr. 0730, 0732, 0733, 0736, 0737, 0738, 0739 oder 0836

Viton, Nr. 0890

Butyl II, Nr. 0897

Butyl, Nr. 0898

.

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 240 minutes (DIN EN 374):

Chloropren Nitril II, Nr. 0717

Nitril VI, Nr. 0754

.

de la société KCL (e-mail: vertrieb@kcl.de).

.

Cette recommandation se base uniquement sur la compatibilité chimique et le contrôle selon EN 374 sous des conditions en laboratoire.

Les différentes conditions d'emploi imposent des demandes différentes. Par conséquent il faut prendre en considération les recommandations du fournisseur des gants.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de perméabilité / temps de pénétration: voir en haut ("matériau des gants")

(suite page 6)

CH-FR

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

**Nom du produit: ergo 4900**

(suite de la page 5)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
**- Protection des yeux:** Lunettes de protection

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### - 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### - Indications générales.

##### - Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Bleu-vert
Odeur:	Genre alcool
Seuil olfactif:	Non déterminé.

- valeur du pH: Non déterminé.

##### - Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	82 °C

- Point d'éclair 13 °C

- Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

- Température de décomposition: Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

##### - Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.

- Propriétés comburantes: Non déterminé.

- Pression de vapeur: Non déterminé.

- Densité à 20 °C: 0,8 g/cm<sup>3</sup>

- Densité relative: Non déterminé.

- Densité de vapeur: Non déterminé.

- Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

- Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

##### - Viscosité:

Dynamique à 25 °C: ~ 10 mPas (Brookfield (2/100))

Cinématique: Non déterminé.

- 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.2 Stabilité chimique

##### - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

**Nom du produit: ergo 4900**

(suite de la page 6)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### 67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	4570 mg/kg (Rat, male/female)
Dermique	LD50	13400 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (Rat, male/female)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH-FR

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

<b>Nom du produit: ergo 4900</b>
----------------------------------

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**- Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**- Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**- Emballages non nettoyés:**

**- Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**- Catalogue européen des déchets**

15 00 00: EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 00: emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 10: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

**- Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**- 14.1 Numéro ONU**

**- ADR, IMDG, IATA**

UN1219

**- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**- ADR**

1 2 1 9 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) solution

**- IMDG, IATA**

ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL) solution

**- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**- ADR**



**- Classe**

3 (F1) Liquides inflammables.

**- Étiquette**

3

**- IMDG, IATA**



**- Class**

3 Liquides inflammables.

**- Label**

3

**- 14.4 Groupe d'emballage**

**- ADR, IMDG, IATA**

II

**- 14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

**- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

**- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**

33

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

**Nom du produit: ergo 4900**

(suite de la page 8)

- No EMS:	F-E,S-D
- Stowage Category	B
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
<b>- Indications complémentaires de transport:</b>	
<b>- ADR</b>	
- Quantités limitées (LQ)	1L
- Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D/E
<b>- IMDG</b>	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE) SOLUTION, 3, II

### \* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Évaluation de la sécurité chimique
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### - Prescriptions nationales:

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- Teneur en COV (CH): 98,00 %
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### \* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### - Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### - Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 14.01.2021

Numéro de version 4

Révision: 14.01.2021

**Nom du produit: ergo 4900**

(suite de la page 9)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH-FR